



UR DE BORDEAUX  
urufap.bordeaux@gmail.com

# COMITE INTERRÉGIONAL DE SUIVI DU PROTOCOLE D'INCARVILLE RÉUNION DU 27 MARS



À Neuvic, le 02/04/2025

Le jeudi 27 mars 2025 s'est tenu un comité interrégional de suivi du protocole d'Incarville durant lequel plusieurs points, comme celui du déploiement des ESR ont été abordés.

## I. ESR (Escorte à Sécurité Renforcée) :

La mise en place des ESR se fera sur quatre structures régionales et un calendrier de déploiement a été planifié comme suit :

- PREJ Bordeaux Gradignan (juin 2025)
- PREJ Mont-de-Marsan (septembre 2025)
- PREJ Poitiers-Vivonne (fin 2025)
- ELSP Saint-Martin-de-Ré (2026)

Chaque ESR sera composée d'un minimum de 12 agents et un appel aux volontaires sera lancé pour intégrer ces équipes. Il est à noter que tous les volontaires seront formés.

La formation quant à elle s'effectuera en partie au CIF de Bédénac durant une semaine et sera axée sur deux modules :

- Conduite adaptée (non validant)
- Arme longue (validant)

L'UFAP UNSa Justice a dénoncé l'annulation trop fréquente des formations et a rappelé l'importance de la formation continue qui est portée à quatre jours pour le socle commun et à quatre jours supplémentaires pour les équipes ESR.

Concernant la mise en place des ESR sur le PREJ de Bordeaux Gradignan, l'UFAP UNSa Justice a un déploiement plus ambitieux, notamment lié à la problématique du « bus » très gourmand en personnels.

En effet, l'UFAP UNSa Justice après avoir déjà présenté son projet auprès de différents collègues sur le terrain, a demandé un déploiement sur l'ensemble des ESP (PREJ, ELSP, UH) de Bordeaux Gradignan.

Ce projet consiste notamment à former dans un même temps l'ensemble des agents PREJ, ELSP et UH afin d'obtenir un maillage local plus important. Cela permettrait de faire face aux extractions avec ESR sur chaque sortie du « bus » et laisserait les ELSP ainsi que les UH en totale autonomie sur leurs extractions programmées en niveau d'escorte 3.

Cette proposition a retenu l'attention de la DISP de Bordeaux et un projet définitif lui sera prochainement transmis.

## II. DANGÉROSITÉ DES DÉTENUS :

Les principes des nouveaux niveaux d'escorte ont été rappelés :

- Niveaux 0, 1 et 2 : déterminés par le chef d'établissement.
- Niveau 3 : validation par la DISP
- Niveaux 4 et 5 : validation par la DAP

Une note datant de février 2025 définit les critères de dangerosité et la classification des différents niveaux d'escorte.



La dangerosité repose sur trois critères principaux :

- L'évaluation du risque (identification du risque potentiel).
- La survenance du risque (probabilité qu'un incident se produise).
- L'intensité du risque (gravité des conséquences en cas d'incident).

Ces différents critères permettent d'établir une fiche de dangerosité pour chaque détenu, facilitant la prise de décision sur le niveau d'escorte approprié.

Une réunion trimestrielle, en présence de l'administration pénitentiaire, les JIRS et les FSI, se tiendra afin d'évaluer les détenus ciblés sur leur dangerosité et le risque éventuel.

### III. FINALISATION DU DÉPLOIEMENT DES ELSP :



Le déploiement des ELSP a été planifié comme suit :

- MA TULLE (3ème trimestre 2025)
- MA LIMOGES (2026)
- MA ROCHEFORT (2027)

### IV. ÉQUIPEMENT :

- Cagoules : elles sont commandées et le port sera soumis à l'autorisation du chef d'escorte.
- Gilet pare-balles avec plaques additionnelles. Ils seront commandés. **L'UFAP UNSa Justice** a rappelé l'importance de mettre en place un vestiaire pour éviter les éventuels problèmes de tailles.
- 12 carabines semi-automatiques seront livrées prochainement et réparties sur le PREJ 33 et la formation.
- **L'UFAP UNSa Justice** a demandé la dotation individuelle d'un casque de protection MSA.

**L'UFAP UNSa Justice** a insisté sur l'installation de feux pénétrants arrière sur les véhicules banalisés afin d'être visible des autres usagers de la route.

**L'UFAP UNSa Justice** a également interpellé le département de la sécurité et de la détention concernant les avancées sécuritaires sur les établissements ciblés de la direction interrégionale.

Celui-ci a confirmé l'installation d'un dispositif anti-drones sur le centre pénitentiaire de Mont-de-Marsan courant 2025, ainsi qu'une réparation rapide du dispositif mobile en place sur le bâtiment-A du centre pénitentiaire de Gradignan.

**L'UFAP UNSa Justice** reste résolue à garantir la mise en œuvre complète de l'ensemble des points du protocole et à proposer un projet garantissant aux personnels la sécurité et un équilibre vie professionnelle-vie privée.

**L'UFAP UNSa JUSTICE, Votre sécurité !! Notre priorité !!**



L'UFAP UNSa Justice  
Union Régionale  
de Bordeaux